



GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE LA SARTHE
Cellule Prévention situationnelle



INFORMATION AUX COMMERÇANTS, ARTISANS ET CHEFS D'ENTREPRISES : LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES DANS LES ENTREPRISES LORS DE LA PÉRIODE DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

« OPÉRATION TRANQUILLITÉ ENTREPRISES »

Dans cette période difficile de crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19, beaucoup d'entreprises, de commerces et d'artisans doivent faire face à des difficultés comme le chômage partiel, la baisse ou l'arrêt d'activité, les difficultés d'approvisionnement en matière première

Nous vous informons qu'un dispositif « opération tranquillité entreprises » est activé pour que celles qui le désirent puissent se faire connaître auprès de leur brigade de rattachement afin de bénéficier de passages plus importants des patrouilles en prévention de proximité à l'instar du dispositif existant pour les particuliers "opération tranquillité vacances" (OTV).

Les gendarmes du groupement de la Sarthe, notamment les référents et correspondants sûreté se tiennent également à la disposition des entreprises qui souhaiteraient obtenir des conseils pour améliorer leur dispositif de sûreté.

📌 Fiche « opération tranquillité entreprises » – service de sécurité de proximité

Nous aider à assurer votre protection et la surveillance

La gendarmerie assure de jour comme de nuit des services de sécurité de proximité. Dans le cadre de ses interventions, elle peut être amenée à porter secours ou assistance hors les heures de fonctionnement des commerces et entreprises. A ce titre, toute information pouvant représenter un intérêt pour la sécurisation de la personne requérante et réduire au maximum les atteintes aux biens (cambriolages, dégradations, intrusions, etc.), recèle une importance au moment opportun. **Vous pouvez participer activement à l'amélioration du service rendu en sollicitant auprès de la gendarmerie, votre inscription informatique sur le module SIP de la Base de Données de la Sécurité Publique (BDSP) à l'aide de la fiche jointe.**

Des inscriptions par téléphone ou mail sont possibles le temps de la crise : mentionner dans le champ libre l'impossibilité de déplacement du fait du confinement avec une reprise de contact physique à l'issue.

SE CONNAÎTRE AFIN D'AMÉLIORER LA SURVEILLANCE

📌 Pour aller plus loin

<https://www.referentsurete.fr/>

<https://www.facebook.com/Gendarmerie-de-la-Sarthe-91629111738258/>